ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

AMENDEMENT

N º AS712

présenté par Mme Cristol, rapporteure

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° À la première phrase du deuxième alinéa, les mots : « visé à l'alinéa précédent » sont remplacés par les mots : « mentionné au premier alinéa du présent article ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination légistique.